



Communiqué de presse

Les actionnaires de Pharnext approuvent le changement de cadre juridique et financier

PARIS, France, le 27 février 2023 à 8h30 (CET) – Pharnext SA (FR001400BV89 - ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, rappelle que ses actionnaires étaient convoqués en Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) le 24 février 2023 à 16h. À cette occasion, les actionnaires étaient notamment appelés à se prononcer sur :

- La mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la Société, actuellement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.) et, par suite, d'une nouvelle gouvernance ;
- Diverses résolutions usuelles à l'effet de procéder à d'éventuelles opérations financières.

Grâce à la mobilisation des actionnaires, le quorum a été atteint sur 1^{ère} convocation avec 26,695% de droits de vote présents, représentés ou par correspondance. L'intégralité des résolutions soumises au vote a été adoptée.

Ainsi, afin de refléter juridiquement l'engagement de son nouveau management à la bonne exécution de sa feuille de route 2023 et protéger son activité dans une période cruciale de création de valeur, la transformation de la Société en société en commandite par actions a été décidée et les nouveaux statuts adoptés. Dans ce cadre, la société Pharnext Développement, société par actions simplifiée contrôlée par la société Néovacs S.A. (FR00140077X1 – ALNEV) en sera l'unique associé commandité, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de la Société.

Sur le plan de la gouvernance, Néovacs (représentée par Hugo Brugière, PDG de Néovacs et actuel PDG de Pharnext) deviendra Président de Pharnext Développement, qui sera elle-même à son tour gérant de Pharnext. Le conseil de surveillance de Pharnext (constituée sous forme de S.C.A.) sera quant à lui constitué des membres actuels du conseil d'administration (à l'exception d'Hugo Brugière), à savoir Joshua Schafer, Lawrence Steinman et James Kuo.

Par ailleurs, à la suite de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale du 24 février 2023 aux termes de sa 8^{ème} résolution, Pharnext Développement a décidé, en tant que gérant de la Société, la réduction du capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions. Ainsi le capital de la Société est réduit d'un montant de 8 664 945,7851 euros par réduction de la valeur nominale des 875 247 049 actions composant le capital de 0,01 euro à 0,0001 euro chacune, ramenant ainsi le capital social à 87 524,7049 euros.

Hugo Brugière déclare : « *Nous parachevons ainsi, grâce aux actionnaires présents ou représentés que nous remercions, l'organisation juridique qui va nous permettre d'engager sereinement des discussions avec de futurs partenaires financiers, pharmaceutiques ou industriels. Le fait que Pharnext soit désormais une commandite est un gage de stabilité pour ces futurs partenaires. Nous ferons un point prochainement sur les discussions en cours avec d'éventuels partenaires qui attendaient d'être confortés sur le plan de la gouvernance.*

Le nouveau conseil de surveillance et moi-même sommes désormais pleinement mobilisés sur la finalisation de notre étude clinique de phase III dont les résultats, s'ils sont positifs, doivent permettre le lancement des opérations de commercialisation dès l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché. »

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. En 2018, PXT3003 a terminé une étude clinique de Phase III, l'essai PLEO-CMT, avec des résultats préliminaires encourageants. Cet essai a été suivi d'une étude d'extension en ouvert, l'essai PLEO-CMT-FU, dans laquelle 120 patients poursuivent encore actuellement le traitement avec PXT3003. Les résultats à long terme suggèrent un bénéfice maintenu, en termes de tolérance et d'efficacité, après une durée totale d'étude clinique de 5 ans. Une étude clinique pivot de Phase III internationale, l'essai PREMIER, est en cours, dans laquelle 387 patients atteints de CMT1A ont été inclus. Les premiers résultats de l'essai PREMIER sont attendus au quatrième trimestre 2023. PXT3003 a été découvert avec l'approche R&D de Pleotherapy™. Pharnext attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques, notamment financiers, détaillés dans ses rapports financiers. Plus d'information sur www.pharnext.com. Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400BV89).

Contacts

Relations Presse (International)
Consilium Strategic Communications
Mary-Jane Elliott
Sukaina Virji
Alexandra Harrison
pharnext@consilium-comms.com

Relations Presse Financière
ACTUS finance & communication
Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 35

Relation Investisseurs
ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78